

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

**Conseil communautaire du 15 avril 2008**  
**Salle du foyer rural**  
**De St Pardoux**

Procès-verbal

L'an deux mil huit, le 15 avril à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle du foyer rural à St Pardoux sous la présidence de Mr Faucher Bernard.

**Etaient présents** : J Tournayre, P Marsault, M Dupont, C Rongeon, C Ramdame (suppléante de Mme Desprez) , Y Pacreau, S Fournier, O Bienvenu, C Morisset, N Fortuné, B Renoux, S Destandau, B Faucher, L Gauthier, S Juin, R Perrin, M Giraudon, J Bâcle, P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, F Chauvancy, J Libner, P Olivier, M Bouchet, N Mineau, P Coury, A Lebeau (suppléant de Mme Pineau M), B Bonnet, C Pineau (suppléant de Mr Meen),

**Excusés** : Mme Desprez – Mme Pineau- Mr Meen

**Secrétaires de séance** : Jérôme Bâcle – Samuel Fournier assistés de Mme Cathelineau

Date de la convocation : 10 avril 2008

La séance a été publique.

Monsieur le Président, ouvre la séance et exprime en cet instant solennel son encouragement aux délégués communautaires nouvellement élus et laisse la parole, comme le veut la tradition au maire de la commune d'accueil.

Mr Perrin souhaite la bienvenue et rappelle que le futur centre petite enfance et enfance en cours de construction près du foyer rural , est le dernier projet de la précédente mandature, et exprime sa fierté à recevoir le 1<sup>er</sup> conseil de la nouvelle équipe.

Mr Faucher, rappelle l'ordre du jour :

- Installation de l'organe délibérant
- Election du Président
- Election des Vice-président
- Election du bureau
- Election de la commission d'appel d'offres
- Election des délégués siégeant à l'assemblée générale du Smaeg
- Désignation de 3 délégués siégeant au conseil d'administration du Smaeg
- Questions diverses

**Installation de l'organe délibérant**

Il fait ensuite l'appel des délégués par leur nom et déclare l'assemblée délibérante installée.

Il laisse ensuite la présidence au doyen d'âge, Mme Christiane Morisset, déléguée des Groseillers.

**Election du Président**

Mme Morisset donne lecture des modalités réglementaires de l'élection du président et des vice-présidents et demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

Mr Pascal OLIVIER et Mr Pascal COURY se portent candidats.  
Chacun expose son projet.

Mme la Présidente invite ensuite les délégués titulaires ayant voix délibérative à procéder à l'élection du Président de la communauté de communes à bulletins secrets :

Il a été ensuite procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de votants : 30  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :  
Mr OLIVIER Pascal : 21 voix  
Mr COURY Pascal : 3 voix  
Mr PERRIN Roger : 2 voix  
Mr MOREAU Paul : 1 voix

**Mr Pascal OLIVIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé PRÉSIDENT de la Communauté de Communes Pays Sud Gâtine et a été immédiatement installé.**

Le Président nouvellement élu prend la présidence de la séance et remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été témoignée ainsi que du travail accompli sous la présidence de Mr Faucher.

### **Election des vice-présidents**

Mr Olivier propose la mise en place de **4 Vice-présidents** conformément au projet organisationnel qu'il avait présenté selon les compétences exercées :

- Economie – aménagement de l'espace
- Ecole
- Action sociale
- Voirie-bâtiments

et demande à l'assemblée de se prononcer sur le nombre de vice-président à mains levées.

**Adopté à l'unanimité.**

Mr Le Président invite ensuite l'assemblée à procéder à l'élection à bulletins secrets des vice-présidents

### **1<sup>er</sup> vice-président :**

Paul Moreau est le seul candidat.

Nombre de votants : 30  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :  
Mr MOREAU Paul : 28 voix

**Mr Paul MOREAU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT de la Communauté de Communes Pays Sud Gâtine et a été immédiatement installé.**

**2è vice-président :**

Mr Bernard RENOUX est le seul candidat.

Nombre de votants : 30  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mr RENOUX Bernard : 22 voix  
Mr BONNET Bernard : 1 voix  
Mr FAUCHER Bernard : 1 voix

**Mr Bernard RENOUX ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé 2<sup>e</sup> VICE- PRESIDENT de la Communauté de Communes Pays Sud Gâtine et a été immédiatement installé.**

**3è vice-président :**

Mr Bernard BONNET est le seul candidat.

Nombre de votants : 30  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Mr BONNET Bernard : 26 voix

**Mr Bernard BONNET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé 3<sup>e</sup> VICE- PRESIDENT de la Communauté de Communes Pays Sud Gâtine et a été immédiatement installé.**

**4è vice-président :**

Mr Eric CATHELINÉAU est le seul candidat.

Nombre de votants : 30  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Mr CATHELINÉAU Eric : 23 voix  
Mr FAUCHER Bernard : 1 voix

Mr PERRIN Roger : 3 voix

**Mr Eric CATHELIN** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé 4<sup>e</sup> VICE- PRESIDENT de la Communauté de Communes Pays Sud Gâtine et a été immédiatement installé.

### **Election du bureau**

Le président propose qu'il soit constitué des maires des communes et des vice-présidents. Il précise que les présidents de commissions pourront y siéger sans voix délibérative et propose un vote à mains levées.

### **Adopté à l'unanimité**

### **Commission d'Appel d'offres**

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, il est constitué une commission dite « d'appel d'offres » composée de 3 titulaires et 3 suppléants.

Mme Mineau, MM Libner et Tournayre sont candidats aux postes de titulaires.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Votants : 30  
Bulletins trouvés dans l'urne : 30  
Blancs ou Nuls : 0  
Exprimés : 30  
Majorité absolue : 15

Mme Mineau Nadine : 30 voix  
M Libner Jérôme : 29 voix  
M Tournayre Jean : 27 voix  
M Boutin Gérard : 1 voix  
M Bonnet Bernard : 2 voix

**Mme MINEAU Nadine, Mr LIBNER Jérôme et Mr TOURNAYRE Jean sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres .**

Mrs Perrin, Pacreau et Bonnet sont candidats aux postes de suppléants.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Votants 30  
Bulletins 30  
Blancs ou Nuls 0  
Exprimés 30  
Majorité absolue 15

M Perrin Roger : 29 voix  
M Bonnet Bernard : 29 voix  
M Pacreau Yannick : 29 voix

**Mr PERRIN Roger, Mr PACREAU Yannick et Mr BONNET Bernard sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.**

Le remplacement d'un titulaire s'effectuera par un suppléant choisi parmi l'ensemble des représentants suppléants.

### **Représentation à l'assemblée générale du SMAEG**

La liste des 2 représentants par commune proposée par chaque conseil municipal est distribuée aux membres de l'assemblée.

Le président propose que cette liste des délégués titulaires de la communauté de communes au SMAEG soit validée par un vote à mains levées.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Désignation des candidats de la Communauté de Communes au Conseil d'administration du SMAEG.**

La Communauté de Communes doit proposer trois candidats.

Mme Fortuné, Mr Perrin, Mr Tournayre, Mr Bonnet et Mr Olivier se présentent candidats.

Un débat intervient sur la qualité des candidats à désigner :

Doivent-ils être délégués au SMAEG ?

Doivent-ils être délégués titulaires à la Communauté de Communes ?

L'assemblée s'entend sur le fait que les candidats doivent satisfaire aux deux qualités.

Les candidatures de Mme Fortuné, Mr Perrin et Mr Tournayre sont donc maintenues.

Le président propose que cette liste des candidats de la communauté de communes au CA du SMAEG soit validée par un vote à mains levées.

**Adopté à l'unanimité**

**Mme FORTUNE Nicole, Mr PERRIN Roger et Mr TOURNAYRE Jean sont proposés pour siéger au conseil d'administration du SMAEG**

### **Questions diverses.**

Mr Faucher encourage les nouveaux Présidents et Vice-Présidents et invite chaque délégué à prendre connaissance du « rapport d'activité 2007 » qui a été distribué.

Les communes sont invitées à transmettre à la communauté la liste des délégués au SIAEG (syndicat des eaux de Gâtine) afin d'établir une liste d'ensemble à redistribuer aux communes. Pas de représentativité pour la communauté.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45**